

- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°004/2025

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le 06/03/2025
ID : 039-200090579-20250304-D_004_2025-DE



SÉANCE DU 04 MARS 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 77
Suppléants présents : 04
Pouvoirs : 09

Date de convocation :

26/02/2025

Date d'affichage :

06 MARS 2025

Votants :	90	Pour :	90	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BERPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOUILLIER Jean-Charles ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; CORAZZINI Sylvie ; CORSETTI Patrice ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; FAGUET Jean-Jacques ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GUERIN Jean Luc ; HALBOURG Bertrand ; HUGUES Guy ; JAILLET Bernard ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAGET Jean-Marie ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PIETRIGA Guy ; PONSOT Pauline ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; REBREYEND COLIN Micheline ; REFLOC'H Gwenaël ; RETORD Dominique ; ROUX Nathalie ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents : GIBOZ Brigitte ; JULLEROT Pascal ; LAGARDE Chantal ; ROMAND Jean-Daniel.

Excusés ayant donné pouvoir : BOISSON Laurence à CHATOT Patrick ; BOURGEOIS Josette à PARIS Robert ; BOURGEOIS Rachel à LUSSIANA Eddy ; BUCHOT Jean-Yves à GAUTHIER PACOUD Sandrine ; ETCHEGARAY Josiane à DALLOZ Jean-Charles ; GROSDIDIER Jean-Charles à GIROD Franck ; LANIS Yves à DUTHION Jean-Paul ; MORISSEAU Gilles à PROST Philippe ; REVOL Hervé à STEYAERT Frank.

Excusés : DE MERONA Bernard ; GROS-FUAND Florence ; HOTZ Richard représenté par LAGARDE Chantal ; LANCELOT Catherine représentée par GIBOZ Brigitte ; LARUADE Laurent représenté par JULLEROT Pascal ; POURCELOT Anaïs représentée par ROMAND Jean-Daniel ; ROZEK Evelyne ; REYDELLET DELORME Emmanuelle.

Absents : ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BIN Richard ; BOILLETOT Jean-Marc ; BRIDE Frédéric ; CHAMOUTON Patrick ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; GUILLOT Evelyne ; HUGONNET Franck ; JACQUEMIN Pierre ; JOURNEAUX Cyrille ; LAMARD Philippe ; NEVERS Jean-Claude ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice ; VENNARI PARE Sandra.

Secrétaire de séance : Denis MOREL.

Objet : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Désignation des représentants de Terre d'Émeraude Communauté à la Commission Locale de l'Eau Ain Aval et Affluents

Rapporteur : Philippe PROST

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Dans le cadre de la mise en place de la Commission Locale de l'Eau (CLE) Ain Aval et Affluents, et plus particulièrement de son collège des collectivités territoriales, le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et Affluents (SR3A) a sollicité les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) afin qu'ils désignent leurs représentants.

Terre d'Émeraude Communauté doit ainsi désigner deux représentants pour siéger au sein de cette instance de gouvernance de l'eau.

Par délibération n°2020/167 en date du 04 septembre 2020, Monsieur Rémy BUNOD et Monsieur Jean-Luc GUERIN avaient été proposés pour représenter Terre d'Émeraude Communauté au comité syndical de la rivière d'Ain Aval et Affluents. Il semblait pertinent de désigner ces mêmes membres au sein de cette nouvelle instance. Cependant, il s'avère que Monsieur Rémy BUNOD a déjà été nommé représentant du SR3A à la CLE. Un même élu ne pouvant représenter plusieurs structures au sein de cette commission, il convient donc de désigner deux représentants afin de garantir la pleine représentation de Terre d'Émeraude Communauté au sein de cette instance stratégique pour la gestion de l'eau.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 25 février 2025 propose de désigner :

- **M. GUERIN Jean-Luc**
- **M. CORSETTI Patrice**

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE DESIGNER les représentants de Terre d'Émeraude Communauté à la Commission Locale de l'Eau Ain Aval et Affluents comme suit :

- **M. GUERIN Jean-Luc**
- **M. CORSETTI Patrice**

D'INFORMER le SR3A de cette désignation.

D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le 06/03/2025

ID : 039-200090579-20250304-D_004_2025-DE



L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,

L. Lippert
Le Président



Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le 06/03/2025



ID : 039-200090579-20250304-D_004_2025-DE